

***Commentaires concernant le projet de loi 50 :
Loi concernant la location d'une partie des
forces hydrauliques de la rivière Shipshaw***

Présentés à :

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles (CAPERN)

Par :

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec

25 août 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
SOMMAIRE EXÉCUTIF	6
1. FORCES HYDRAULIQUES ET TRANSFORMATION DU BOIS EN SOL QUÉBÉCOIS, UNE HISTOIRE INDISSOCIABLE	
1.1 Le libre-échange canado-américain, moteur de développement	11
1.2 Le XXe siècle, quand hydroélectricité et forêt font du Québec le premier producteur mondial de papier journal.....	12
1.3 Régime des eaux du XXIe siècle	14
2. PORTRAIT DU SECTEUR FORESTIER AU QUÉBEC	
2.1 En bref	15
2.2 L'importance des forêts du Québec	16
2.3 La lutte aux changements climatiques	17
2.4 Cycle du carbone	17
2.5 Le secteur forestier, une force pour l'économie québécoise	19
2.6 Balance commerciale.....	21
2.7 Retombées économiques.....	22
2.8 Interdépendance et intégration des acteurs du secteur forestier	22

3.	L'INDUSTRIE PAPETIÈRE ET L'ÉNERGIE	
3.1	Des sources d'énergie diversifiées.....	27
3.2	La consommation d'électricité dans le secteur papetier	27
4.	LA TRANSFORMATION DU SECTEUR PAPETIER ET LA COMPÉTITIVITÉ DES COÛTS D'ÉLECTRICITÉ	
4.1	Face à des changements profonds.....	29
4.2	Le prix de l'électricité : une préoccupation constante	30
5.	LES DROITS HYDRAULIQUES DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW ET LES ENJEUX DU SECTEUR PAPETIER	
5.1	La question en cause.....	32
	CONCLUSION	33

INTRODUCTION

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) est le porte-parole des entreprises de ce secteur au Québec. Il représente les entreprises de sciage de résineux et de feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux, qui possèdent des usines sur le territoire. Il se consacre à la défense des intérêts de ces entreprises, à la promotion de leur contribution au développement socio-économique, à la gestion intégrée et à l'aménagement durable des forêts, de même qu'à l'utilisation optimale des ressources naturelles. Le Conseil œuvre auprès des instances gouvernementales, des organismes publics et parapublics, des organisations et de la population. Il encourage un comportement responsable de la part de ses membres en regard des dimensions environnementales, économiques et sociales de leurs activités.

À ce titre, le Conseil est interpellé par le projet de loi 50, Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw, actuellement à l'étude, comme par toute disposition qui vise à modifier soit l'environnement, soit le partenariat d'affaires entre le gouvernement et les entreprises de son secteur d'activités. En matière de gestion des ressources naturelles et dans le contexte des économies mondialisées, toute modification, si minime qu'elle semble être, aux conditions s'appliquant aux entreprises risque d'avoir des conséquences majeures surtout dans un secteur de très forte compétition à l'échelle mondiale. Il n'est donc pas nécessaire de bouleverser de fond en comble les règles du jeu pour que les effets négatifs se fassent sentir. Ces effets ont également des impacts qui se déclenchent en cascade dans les communautés hôtes de ces entreprises. Interrelation, concurrence et effet domino sont le lot quotidien des entreprises, qui sont appelées à réagir dès maintenant à toute modification de leur environnement pour survivre, d'où notre intérêt à faire connaître les enjeux auxquels fait face l'industrie forestière et tout particulièrement le secteur du papier journal et des papiers pour l'impression et l'écriture.

Par ailleurs, il est important de comprendre que plusieurs entreprises papetières installées au Québec possèdent des usines dans plusieurs pays et qu'elles sont en constante évaluation de leurs localisations. Pour demeurer compétitives, elles doivent périodiquement décider si elles y maintiennent leurs activités, modernisent leurs installations, prennent de l'expansion ou se relocalisent ailleurs en fonction de critères objectifs fondés sur des considérations économiques, financières. Ces décisions sont analysées en fonctions de différentes variables telles que la stabilité des coûts d'opération, la prévisibilité de l'environnement d'affaires et la fiscalité. Une variation de celles-ci entraîne une réévaluation des décisions.. Le contexte de la crise de la COVID-19 et à ses conséquences sur l'économie mondiale s'ajoute aux changements structurels de l'industrie papetière : conjoncture qui aura des répercussions sur toute la chaîne de valeur de l'industrie forestière.



Par ce mémoire, le CIFQ présentera le cadre actuel dans lequel l'industrie forestière œuvre, l'importance de sa présence dans les régions, les enjeux de localisation actuels, dont les coûts de l'électricité et de la fibre. Ceci, afin de bien faire comprendre aux membres de la Commission l'importance des décisions qu'ils et elles seront appelés à prendre. Des décisions qui, par leurs conséquences, dépassent le simple cas d'espèce.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La valorisation de la forêt et des forces hydrauliques du Québec a, au fil des siècles, été un des déterminants de la prospérité du Québec. Premières routes commerciales, la force motrice des rivières a été rapidement utilisée pour moudre le grain puis pour scier le bois. Dès 1805, la première usine de fabrication de papier canadienne entra en production afin d'alimenter le secteur de l'imprimerie de journaux. La construction des premières centrales hydroélectriques à la fin du XIXe propulsa l'industrie au premier plan. Producteurs hydroélectriques, papetières, scieries et alumineries développèrent chacun de leurs côtés des ouvrages. Ce développement non coordonné amena le gouvernement à instaurer, en 1910, la Commission du régime des eaux courantes de Québec afin d'assurer une coordination de la valorisation des forces hydrauliques. La présence d'une forêt abondante, d'une électricité abordable et d'une main-d'œuvre de qualité a permis à l'industrie des pâtes et papiers québécoise de devenir la première puissance mondiale sur le marché du papier journal. Position qu'elle détient toujours aujourd'hui malgré la féroce compétition mondiale.

Le Conseil de l'industrie forestière québécoise (CIFQ) est d'avis que ce projet de loi s'inscrit dans un continuum historique, celui de la maximisation des retombées économiques issues de la valorisation de la forêt publique québécoise. Rappelons que le Québec possède 2,3 % des forêts mondiales et 13% de la forêt certifiée mondiale. Elles couvrent près de la moitié du territoire et 84 % des superficies forestières sont sur territoire public.

La lutte aux changements climatiques

La forêt est le meilleur outil de lutte contre les changements climatiques. Le bois est une ressource renouvelable, recyclable, réutilisable et écoresponsable. La lutte aux changements climatiques ne s'oppose pas au développement de notre forêt et de nos régions. Un rapport des Nations Unies présente le développement du secteur forestier comme une force motrice de l'économie verte de demain. En moyenne, chaque mètre cube de bois correspond à l'absorption d'une tonne de dioxyde de carbone (CO₂). Les produits forestiers sont aussi un bel exemple d'économie circulaire s'inscrivant dans le cadre du développement durable. Le bois est transformé en produits et en biens qui en fin de vie sont recyclés en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières.

Une force pour l'économie québécoise

À lui seul, le secteur forestier génère un PIB d'une valeur de 6,5 G\$, soit l'équivalent de près de 2 % de l'activité économique globale du Québec, sur le même pied que les secteurs de la fabrication de matériel de transport ou de la fabrication d'aliments. À l'échelle canadienne, il représente 29 % du PIB lié au secteur. Avec une balance commerciale positive de 7,37 G\$ en 2019, le secteur forestier est définitivement exportateur. Année après année, il contribue à réduire le déficit commercial du Québec.

En plus des redevances payées à l'État, l'activité économique génère plus de 2,5 G\$ de revenus d'emplois pour les travailleuses et travailleurs qui paient ensuite taxes et impôts à l'État, tout comme les entreprises du secteur. Selon les calculs du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), chaque unité transformée génère 36 \$/m³ lorsque le bois provient du territoire public et 47 \$/m³ lorsque le bois provient du territoire privé. À cela s'ajoutent d'autres retombées indirectes et induites.

Le Québec compte 300 usines de première transformation et 1 500 usines de 2e et 3e transformation. Près de 60 000 travailleurs gagnent leur vie dans le secteur forestier pour la récolte et la transformation du bois et du papier. C'est une force économique pour plus de 900 municipalités au Québec, dont 152 où le secteur forestier regroupe 10 % et plus des emplois totaux. Une municipalité sur 5 est largement tributaire de l'industrie forestière.

Néanmoins, le secteur forestier demeure sensible, notamment à l'égard des incertitudes qu'entraîne le litige commercial, entre le Canada et les États-Unis, à propos du bois d'œuvre résineux et du ralentissement de la demande mondiale pour le papier journal et d'écriture.

Interdépendance et intégration des acteurs du secteur forestier

L'industrie des produits forestiers est fortement intégrée et interdépendante. Pour que la chaîne de valorisation fonctionne pleinement, il faut que chaque maillon de la chaîne soit en mesure de jouer son rôle.

Au cœur du système, une industrie du sciage en santé est une condition nécessaire à la survie et au développement des autres filières du secteur. Chaque arbre transformé génère environ 50 % de bois d'œuvre contre 50 % de coproduits, principalement des copeaux. Sans débouché pour les coproduits, les activités de sciage sont compromises tout comme les opérations en forêt qui les approvisionnent.

L'industrie papetière, quant à elle, fait face à un double défi, soit gérer le déclin des marchés des papiers d'impression tout en se réinventant dans les nouveaux domaines de la chimie du bois, du bioraffinage, des biotechnologies, des biomatériaux et de la bioénergie.

Le Québec possède par ailleurs les usines de panneaux les plus performantes en Amérique du Nord, l'un des fers de lance du développement de l'industrie des produits forestiers. Elles sont essentielles pour écouler certaines essences forestières et contribuent à l'écoulement des coproduits.

Les récentes avancées technologiques permettent maintenant de construire des bâtiments en hauteur à partir du bois. Combiné au marché croissant de la construction en hauteur découlant des impératifs de la densification urbaine, cela crée des occasions d'affaires importantes dont les producteurs québécois doivent profiter.

Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, la production d'énergie à partir d'une source renouvelable telle que la biomasse forestière revêt des avantages évidents. Le développement de cette filière créera en outre de nouveaux débouchés pour des bois, sous-produits du bois ou résidus forestiers qui trouvent difficilement preneurs.

L'industrie papetière et l'énergie

L'énergie occupe une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière. À elles seules, les usines de pâtes et papiers consomment près de 7% de l'énergie totale utilisée chaque année au Québec. **La demande énergétique représente de 10 à 30 % des coûts de production selon les procédés de fabrication.** Annuellement, ce sont plus de 600 M\$ qui sont payés à Hydro-Québec Distribution (HQD).

Près d'une quarantaine d'usines papetières d'importances sont toujours en opération. De ce groupe, une quinzaine consomme plus des deux tiers de l'électricité utilisée par le secteur des pâtes et papiers. Parmi les différents procédés de fabrication du papier et du carton, le procédé thermomécanique de mise en pâte est particulièrement énergivore en électricité: il nécessite généralement près de 3 000 kWh par tonne de papier fabriquée. Ce type de procédé, que l'on retrouve notamment aux usines d'Alma et de Kénogami, est fortement utilisé au Québec pour la fabrication des papiers pour l'impression et l'écriture et le papier journal. Dans un rapport préparé par KPMG à l'intention de la Régie de l'énergie lors de la préparation de son avis au gouvernement, l'importance des coûts de l'électricité dans la fabrication de pâte thermomécanique y est soulignée d'ailleurs comme un enjeu de compétitivité.

La transformation du secteur papetier et la compétitivité des coûts de l'électricité

Face aux profonds bouleversements structurels dans certains produits, l'industrie est déterminée à ne pas baisser les bras et elle est convaincue qu'avec le développement de nouveaux produits, son avenir est prometteur. **Le CIFQ considère que cette transformation ne pourra se faire que graduellement. Elle doit reposer à la fois sur des produits novateurs offrant de meilleures marges, mais aussi sur une amélioration de sa compétitivité dans ses créneaux traditionnels.** Or, pour ce faire, l'industrie des produits forestiers doit poursuivre sa consolidation afin d'être plus efficace et plus agile à s'adapter aux besoins des marchés. Il est essentiel qu'elle puisse améliorer sa compétitivité pour l'ensemble de ses produits alors que la compétition mondiale est très forte et que les usines québécoises font face à certains désavantages, dont la distance de ses marchés.

Pour leur part, les entreprises engagées dans la fabrication des papiers pour l'impression et l'écriture et le papier journal examinent constamment différentes options, dont la reconversion des usines existantes vers d'autres créneaux. Ces changements posent des défis technologiques et financiers de taille sans compter les risques de marché qui ajoutent encore à l'incertitude. Déjà, plusieurs investissements ont été annoncés et même réalisés en vue de repositionner et/ou d'accroître la rentabilité d'usines existantes.

La transformation de l'industrie forestière et plus particulièrement celle du secteur papetier offre des perspectives enthousiasmantes, leur concrétisation n'est toutefois pas acquise et ne pourra s'appliquer à toutes les usines. S'orienter vers la fabrication de bioproduits et de biocarburants nécessitera une transformation en profondeur.

Il y a quelques années, le CIFQ a réalisé un sondage auprès de ses membres qui possèdent des usines dans d'autres juridictions nord-américaines. Naturellement, le Manitoba et Terre-Neuve sont connus pour avoir une tarification concurrentielle à celle du Québec. L'Ontario n'est généralement pas reconnu pour cet avantage. C'est pourtant dans cette juridiction que des usines, dont celles du secteur des pâtes et papiers, bénéficient des tarifs les plus bas. Selon l'utilisation de certains programmes, les usines ayant de la flexibilité et étant en mesure de réduire significativement leur pointe en moment opportun peuvent obtenir un coût moyen du kWh inférieur jusqu'à la moitié de celui du Québec qui est d'environ 4,8 ¢/kWh pour une usine papetière. Par ailleurs, le gouvernement ontarien a mis en place un programme de support à l'industrie. Ceci démontre justement l'importance des choix des états dans le maintien des opérations d'usines qui font face à des défis structurels de marché.

Quant au coût moyen d'électricité des usines américaines, parmi un groupe d'une dizaine d'usines papetières de différentes régions, cinq avaient des coûts moyens par MWh comparables ou inférieurs à ceux des usines québécoises (taux de change de 1,32) et quatre ont des coûts légèrement supérieurs allant de 50 à 69 \$ par MWh. Les coûts moyens du gaz naturel y sont également nettement inférieurs à ceux du Québec, variant entre 2,60 et 5,0 \$ par GJ consommé à l'usine.

Ces quelques considérations pour rappeler que les tarifs d'électricité québécois pour les grandes entreprises, bien que compétitifs en Amérique du Nord, ne sont pas les seuls à présenter cet avantage majeur pour les usines avec des procédés de mise en pâte thermomécanique. Par ailleurs, le calcul des coûts d'électricité pour une usine prend en compte différents éléments dont notamment les programmes proposés par le distributeur d'électricité et/ou l'état dans lequel elle est implantée.

Les droits hydrauliques de la rivière Shipshaw et les enjeux du secteur papetier

En vertu du projet de loi 50, le gouvernement du Québec loue à la compagnie PF Resolu Canada inc., pour une durée de dix ans renouvelables, une partie des forces hydrauliques de cette rivière. L'entreprise y exploite des barrages qui fournissent de l'électricité à ses usines de Kénogami et d'Alma. En plus des redevances qui y sont prévues, l'entreprise doit avoir réalisé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean des investissements manufacturiers structurants d'au moins 100 millions \$ à la fin du bail en 2031, à défaut de quoi, sont prévues des pénalités.

L'objectif du législateur est certainement de s'assurer que des investissements structurants sur 10 ans seront faits dans la région. Une préoccupation justifiée. La location des droits hydrauliques en cause fait bien plus que ça, elle permet le maintien de la compétitivité d'usines qui font face à des difficultés sans précédent et qui doivent maintenant se réinventer.

Par ailleurs, le retrait des droits hydrauliques à PF Résolu se solderait par une facture additionnelle, cette fois payable par l'ensemble des consommateurs d'électricité du Québec. En effet, si les droits hydrauliques de quelque 70 MW dont il est question étaient retirés à l'entreprise, les usines de Kénogami et d'Alma devraient s'approvisionner auprès d'Hydro-Québec Distribution. Or, le Distributeur devrait alors acheter l'énergie et la puissance à un coût marginal plus élevé que celui de la revente à ces usines. Les consommateurs d'électricité du Québec devraient alors payer la différence.

Dans ce contexte, le CIFQ ne peut qu'appuyer l'adoption de ce projet de loi et encourage le gouvernement à se préoccuper de la mise en place de conditions qui assureront la compétitivité des usines fabriquant des papiers pour l'impression et l'écriture et du papier journal et ainsi permettre leur transformation. Leur présence est garante de la vitalité du secteur forestier québécois et de la vitalité de ces régions.

1. FORCES HYDRAULIQUES ET TRANSFORMATION DU BOIS EN SOL QUÉBÉCOIS, UNE HISTOIRE INDISSOCIABLE

Depuis des temps immémoriaux, la forêt et les forces hydrauliques du Québec ont été des facteurs déterminants à la prospérité des habitants de son territoire. Premières routes commerciales, les rivières qui le sillonnent seront une véritable voie d'accès au territoire immense qu'il contient. Elles serviront à transporter les biens qui seront commercés. Afin de répondre aux besoins alimentaires d'une population grandissante, la force motrice des rivières sera utilisée pour moudre le grain¹ et pour transporter et scier le bois² nécessaire au développement économique et commercial du territoire.

1.1 Le libre-échange canado-américain, moteur de développement

Le XIXe siècle avec ses soubresauts politiques mondiaux, sa révolution industrielle et ses grandes découvertes ne changera pas cette dynamique. Au contraire, il la consolidera. Le commerce du bois vers l'Europe y connaît un essor considérable. Le port de Québec en devient la plaque tournante. Simultanément, la demande pour le papier journal est en croissance. En 1805 la première usine de fabrication de papier journal en sol canadien entre en production afin d'alimenter le secteur de l'imprimerie de journaux³. Le Traité de réciprocité, signé avec les États-Unis en 1854, permet au bois de sciage québécois de traverser la frontière libre de droits de douane. Ce qui lui permet de répondre à la forte demande américaine liée au développement du chemin de fer et à la croissance économique de nos voisins⁴.

Portés par cette demande, de nombreux moulins à scie sont construits en bordure des rivières. Les forces hydrauliques procurent énergie et logistique aux industriels de l'époque. Le flottage du bois est largement utilisé. Ce contexte permet à de nombreuses entreprises québécoises de prendre de l'expansion par une diversification des marchés et de produits⁵.

¹ Champlain fit construire, en 1628, le premier moulin à eau en Nouvelle-France, voir le rapport de la firme Archéotec pour le ministère de la Culture en 2008 : Patrimoine archéologique des moulins du Québec, p. 29 et suivantes.

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/archeologie/EtudesMoulin.pdf>.

² La ville de Neuville compta son premier moulin à scie en 1725. Voir <http://www.ville.neuville.qc.ca/tourisme-et-patrimoine/portrait-de-la-municipalite/histoire/moulins/>

³ James Brown fonda la compagnie *Argenteuil Paper Manufactory* à St-André-d'Argenteuil en 1803 afin de répondre aux besoins du journal *The Gazette*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/pulp-and-paper-industry>

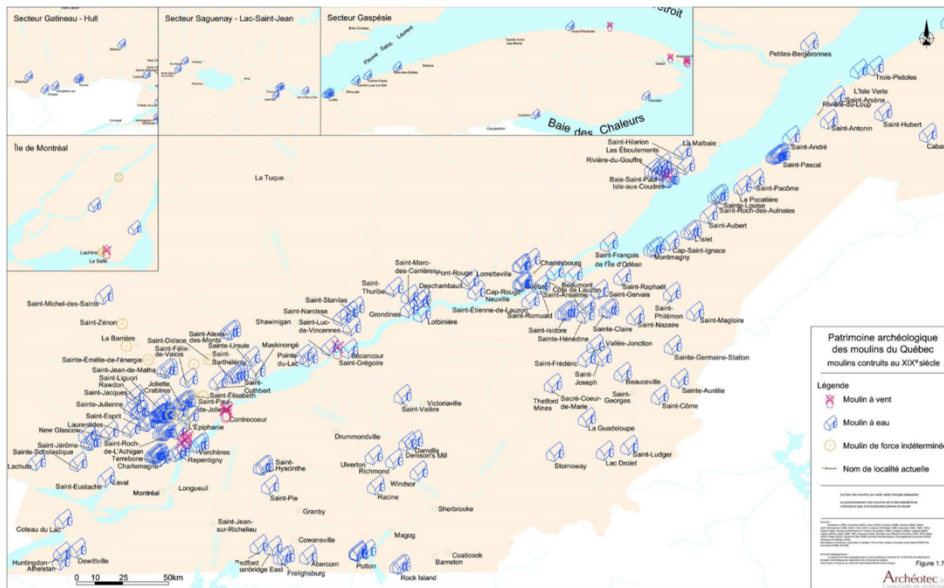
⁴ <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/b11/#2>

⁵ C'est notamment le cas de la compagnie Price, fondée à Québec en 1820 par William Price, qui en plus de vendre ses produits en Grande-Bretagne, alimenta également le marché américain. En 1888, l'entreprise amorça la construction de sa première papetière. Voir

https://www.pfresolu.com/A_propos_de_nous/Notre_histoire/

Cette multiplication d'ouvrages, voir figure 1, et les différents usages des forces hydrauliques, parfois en opposition les uns avec les autres, amènent le gouvernement à encadrer l'usage des forces hydrauliques. Il adopte, en 1856, l'Acte pour autoriser l'exploitation des cours d'eau⁶ : l'assise de la Loi sur le régime des eaux.

Figure 1- Cartographie des moulins construits au XIXe siècle



Source : Étude Archéotec 2008

1.2 Le XXe siècle, quand hydroélectricité et forêt font du Québec le 1^{er} producteur mondial de papier journal

La construction des premières centrales hydroélectriques à la fin du XIXe, début XXe siècle propulsa l'industrie québécoise du papier au premier plan. Le secteur de la forêt connut alors un essor considérable. Ces constructions permettent également l'arrivée d'un autre grand consommateur d'électricité, l'aluminium. Producteurs hydroélectriques, papeteries, scieries et alumineries développèrent chacun de leurs côtés des ouvrages servant à alimenter en électricité leurs installations. Ce développement non coordonné amena le gouvernement de Lomer Gouin à instaurer, en 1910, la Commission du régime des eaux courantes de Québec. Le libellé de la loi constitutive de ladite commission témoigne de cette réalité et de l'intention du législateur :

⁶ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/AIR-projet-loi-regime-eaux.pdf>

« ATTENDU que, dans cette province, il existe un grand nombre de rivières, lacs, étangs, criques et cours d'eau en général, et qu'il importe, tant dans l'intérêt du domaine boisé que pour la complète et parfaite utilisation des forces hydrauliques qui s'y rencontrent, d'établir des règles pour fixer le régime général des eaux courantes de manière à concilier les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et des forêts avec le respect dû à la propriété »⁷

Dans son premier rapport, publié en 1912, la Commission explique notamment qu'une de ses fonctions est notamment de concilier les usages actuels des forces hydrauliques tout gardant à l'esprit que ces forces sont un facteur d'attraction de nouvelles industries pour l'économie québécoise :

« [le rôle de la Commission] faciliter, encourager la mise sur pied de nouvelles exploitations et de nouvelles industries, sans que les litiges, contestations ou rivalités survenant entre propriétaires, concessionnaires, usiniers ou usagers, puissent y faire obstacle ou entraver son action [celle du gouvernement] »⁸

La même année, le gouvernement Gouin veut maximiser la valeur ajoutée créée en sol québécois grâce à la transformation du bois issu de la forêt publique par la jeune industrie des pâtes et papiers⁹. Ce faisant il concrétise une annonce faite quelques mois plus tôt dans un discours public rapporté par La Presse :

«[...] je dois dire que le temps est venu pour cette province de faire ce qu'a fait la province d'Ontario [...] tout le bois de pulpe et tout le bois tiré de notre domaine national ne pourra sortir de notre territoire avant d'avoir été manufacturé. À la politique des mots, nous préférons celle des réalisations.»¹⁰

Les conditions uniques présentes sur le territoire¹¹ feront progressivement du Québec le premier producteur mondial de papier journal. La ville de Trois-Rivières sera même appelée la capitale mondiale du papier journal¹².

⁷ https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=129356

⁸ Commission des eaux courantes de Québec, Premier rapport de la Commission des eaux courantes de Québec, 1912, p.19.

⁹ La pratique développée était plutôt d'exporter le bois vers les États-Unis où il y était transformé en papier journal. http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-678/Industrie_papeti%C3%A8re_au_Canada_fran%C3%A7ais.html#.X0EUu8hKjD4

¹⁰ <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/172.html>

¹¹ De forts volumes de bois accessibles, de l'énergie en abondance et à bas coût, une main d'œuvre disponible et des axes de transport internationaux disponibles.

¹² <https://www.erudit.org/fr/revues/cd/2009-n98-cd1044827/6368ac.pdf>

1.3 Régime des eaux au XXI^e siècle

Modernisée à plusieurs reprises depuis 1856, la loi sur le régime des eaux, fondement du projet de loi 50, conserve en elle cette relation unique qui lie le développement hydroélectrique à celui du développement de l'industrie forestière et plus particulièrement à l'industrie des pâtes et papiers. La pratique du flottage du bois, jadis largement utilisé¹³, y est toujours encadrée¹⁴. Une section entière y encadre l'installation des tuyaux requis pour conduire l'eau à une fabrique de pulpe¹⁵. Finalement, son article 3 permet au gouvernement d'adopter une loi permettant à l'État de louer les forces hydrauliques pour l'alimentation d'une centrale hydroélectrique d'une puissance supérieure à 50 MW, ce qui est l'objet du projet de loi 50.

Le Conseil de l'industrie forestière québécoise est d'avis que ce projet de loi s'inscrit dans un continuum historique, celui de la maximisation des retombées économiques issues de la valorisation de la forêt publique québécoise.

¹³ Cette pratique a été progressivement délaissée par l'industrie suite à l'introduction de la technologie thermomécanique, voir <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/deja-20-ans-sanspitounes-12e25c572751bf20cae60cfcc545e303>

¹⁴ Section IV, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/R-13#>

¹⁵ Section V, articles 26 à 29.

2. PORTRAIT DU SECTEUR FORESTIER AU QUÉBEC

Les forêts constituent une richesse inestimable pour le Québec. L'industrie qui en découle figure parmi les seuls secteurs économiques actifs dans toutes les régions, et elle emploie des milliers de travailleuses et de travailleurs. Au fil des ans, elle s'est adaptée aux besoins du marché et a évolué en créant de nouveaux procédés et produits.

2.1 En bref

Le CIFQ porte à l'attention des parlementaires membres de la CAPERN quelques statistiques économiques pertinentes à l'analyse du projet de loi 50.

- Le Québec possède 2,3 % des forêts mondiales et 13% de la forêt certifiée.
- La forêt est le meilleur outil de lutte contre les changements climatiques. (Séquestration + stockage en forêt, stockage dans les produits du bois, substitution de matériaux et d'énergie)
- Le bois est une ressource renouvelable, recyclable, réutilisable et écoresponsable qui est une excellente alternative à des matériaux plus polluants.
- 6,5 milliards de dollars (G\$) en retombées économiques en 2018 par le secteur forestier, soit près de 2 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec.
- Chiffre d'affaires de plus de 20 G\$, moteur de développement économique dans toutes les régions du Québec.
- 11 % des revenus manufacturiers du Québec en 2018.
- 12% de la valeur des exportations manufacturières québécoises en 2019, soit près de 10G\$
- Une force économique pour plus de 900 municipalités au Québec, dont 152 où le secteur forestier regroupe 10 % et plus des emplois totaux.
- Près de 60 000 travailleurs dans le secteur forestier pour la récolte et la transformation du bois et du papier, y compris la 2e et la 3e transformation de ces produits.
- 300 usines de première transformation, 1 500 usines de seconde et troisième transformation

2.2 L'importance des forêts du Québec,

Les forêts sont omniprésentes au Québec. Immenses, majestueuses, parsemées de milliers de lacs et de rivières, elles jouent un rôle de premier plan, tant du point de vue économique et social qu'environnemental. Tous les Québécois ont à cœur l'aménagement durable de leurs forêts dans le meilleur intérêt des générations actuelles et futures. Le Québec possède 2,3 % des forêts mondiales, voir figure 2.

Figure 2- Étendue de la forêt québécoise

Étendue des forêts ¹	(km ²)	Pourcentage de la forêt mondiale
Forêt mondiale	39 990 000	100,0 %
Forêt canadienne	3 470 690	8,7 %
Forêt québécoise	905 792	2,3 %

Sources : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion intégrée de l'information et des orientations et Direction des inventaires forestiers

1. Selon la définition de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies :

- terres occupant une superficie de plus de 0,5 ha;
- couvert arboré de plus de 10 % de la superficie terrestre totale;
- arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres.

Le Québec compte plus de 8,2 millions d'habitants concentrés majoritairement dans la vallée du Saint-Laurent. Sur une superficie totale de 1 667 712 km², ses forêts couvrent 761 100 km², soit près de la moitié du territoire.

Ses habitants sont collectivement propriétaires d'environ 91 % du territoire du Québec, dont plus de la moitié est couvert de forêts à valeur commerciale. 84 % des superficies forestières sont sur territoire public.

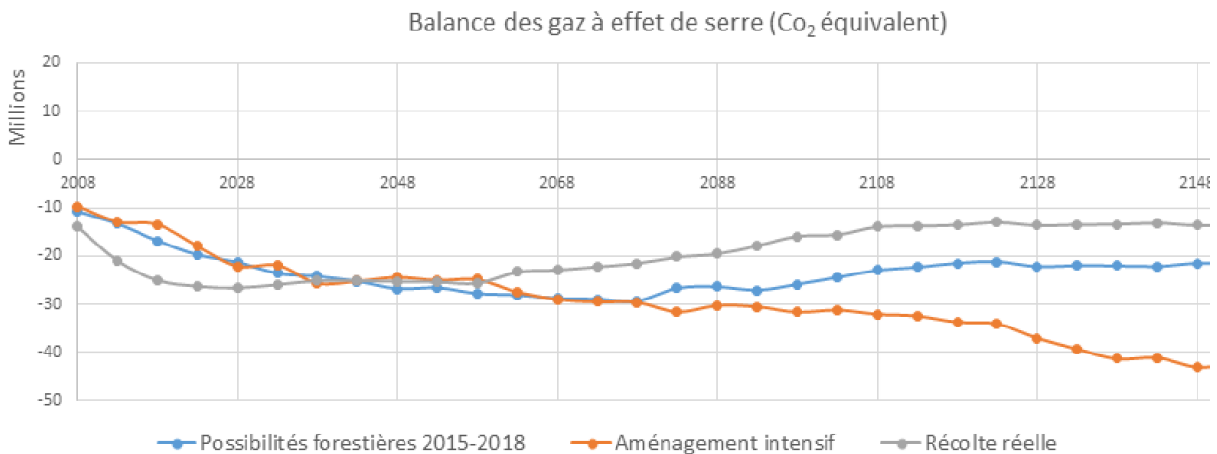
2.3 La lutte aux changements climatiques

La forêt est le meilleur outil de lutte contre les changements climatiques. En récoltant les arbres au bon moment, on stocke le carbone qu'ils ont séquestré pendant leur croissance, voir figure 3.

Le bois est une ressource renouvelable, recyclable, réutilisable et écoresponsable qui est une excellente alternative à des matériaux plus polluants. C'est aussi un matériau hautement performant qui a des bénéfices écologiques, économiques et esthétiques dans les constructions en bois, notamment les édifices multirésidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels.

La lutte aux changements climatiques ne s'oppose pas au développement de notre forêt et de nos régions.

Figure 3- Apport de la forêt dans la lutte aux GES



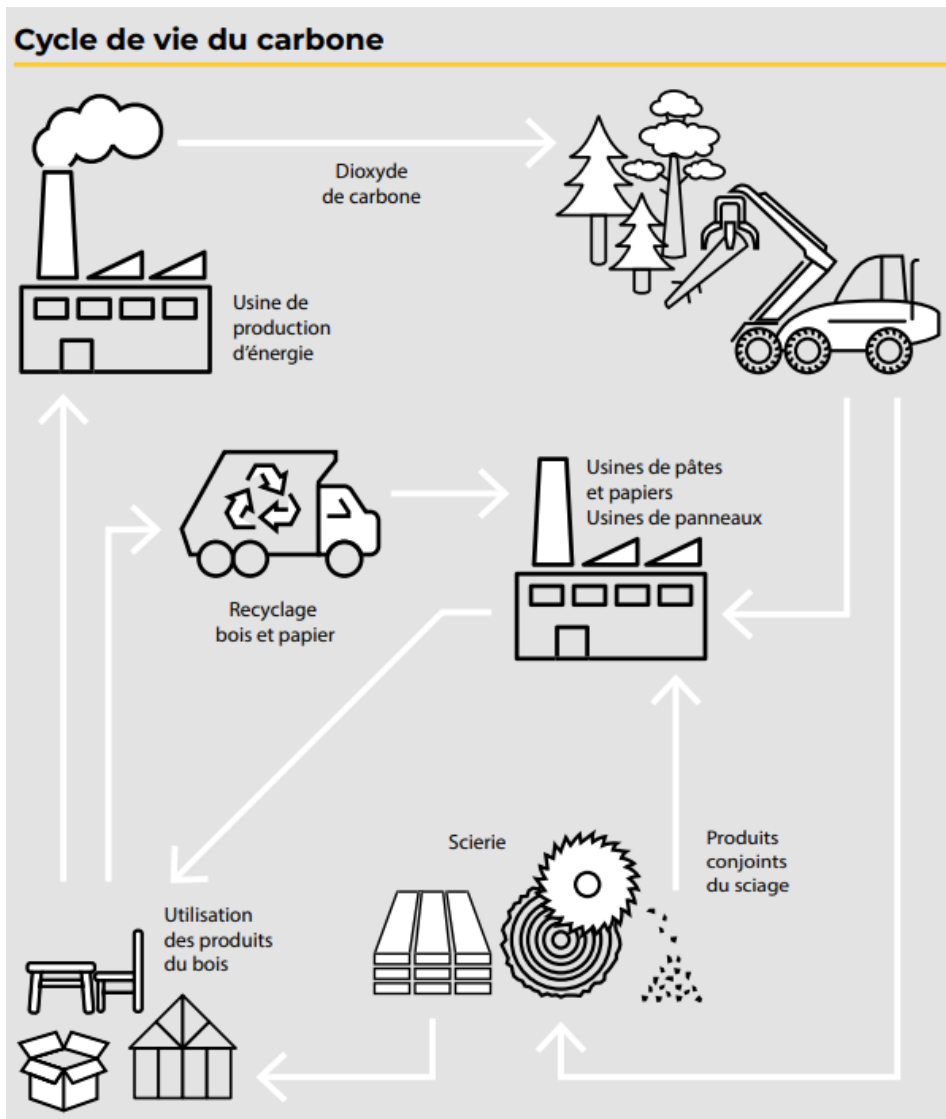
Source : BFEC, 2020. https://www.fgm.ca/wp-content/uploads/2020/02/PPT_Forum2020_Louis-Pelletier.pdf

2.4 Cycle du carbone

Un rapport des Nations Unies présente le développement du secteur forestier comme une force motrice de l'économie verte de demain. Rappelons qu'en moyenne chaque mètre cube de bois correspond à l'absorption d'une tonne de dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère. Ces effets combinés de stockage et de remplacement ont une influence majeure sur la concentration des GES dans l'atmosphère.

En fin de vie, au cours de la combustion du bois, le carbone atmosphérique préalablement extrait de l'atmosphère et séquestré dans le bois est remis en circulation dans l'air et ce cycle du carbone est considéré comme étant neutre sur une période plus ou moins longue. En revanche, l'utilisation de combustible fossile comme le mazout lourd et le charbon qui sont extraits du sous-sol terrestre constitue un apport net supplémentaire de CO₂ dans l'atmosphère. La bioénergie peut provenir, par exemple, de biomasse forestière ainsi que des résidus urbains, industriels ou de démolition.

Figure 4- Les produits forestiers et le stockage du carbone



Ainsi, les produits forestiers sont un bel exemple d'économie circulaire s'inscrivant dans le cadre du développement durable. Le bois, issu des forêts, est transformé en produits et en biens qui en fin de vie sont recyclés en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières.

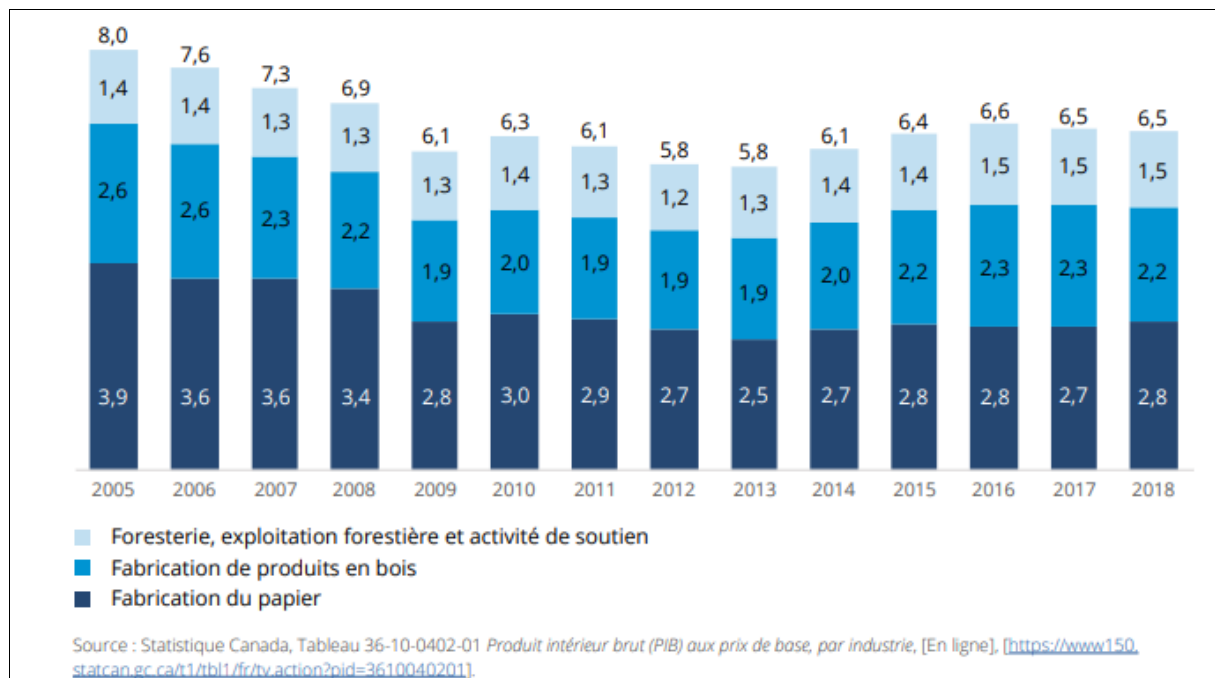
2.5 Le secteur forestier, une force pour l'économie québécoise

Le secteur forestier est présent dans toutes les régions du Québec et il couvre les activités liées à l'aménagement forestier, ainsi que celles qui sont liées à la première, la deuxième et la troisième transformation du bois (scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papiers, etc.). Ainsi, le secteur forestier est un moteur économique pour le Québec et ses régions.

À lui seul, le secteur forestier génère un PIB d'une valeur de 6,5 G\$, soit l'équivalent de près de 2 % de l'activité économique globale du Québec. Néanmoins, le secteur forestier demeure sensible, notamment à l'égard des incertitudes qu'entraîne le litige commercial, entre le Canada et les États-Unis, à propos du bois d'œuvre résineux et du ralentissement de la demande mondiale pour le papier journal et d'écriture.

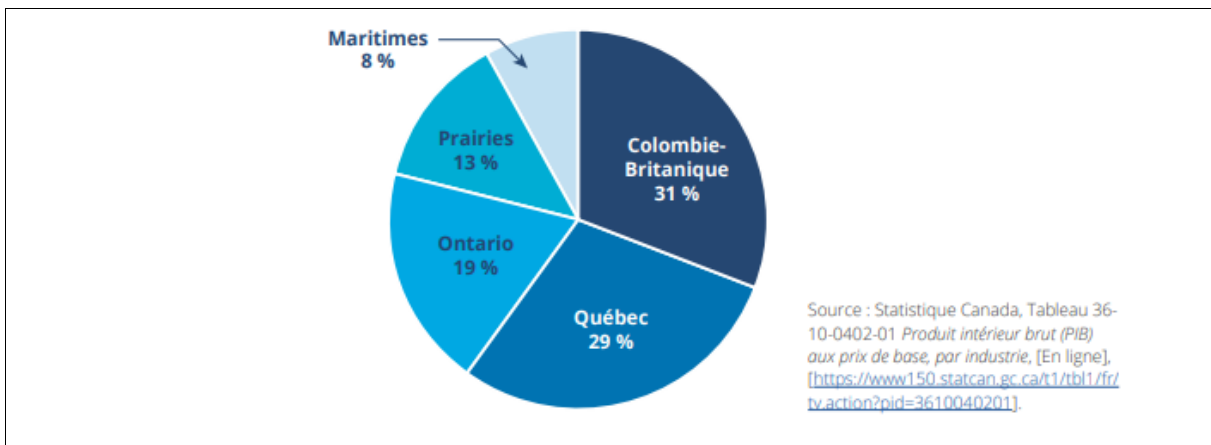
Les figures 5 à 8 illustrent le poids du secteur forestier dans l'économie québécoise et canadienne.

Figure 5- Secteur forestier : évolution du PIB par industrie, en G\$



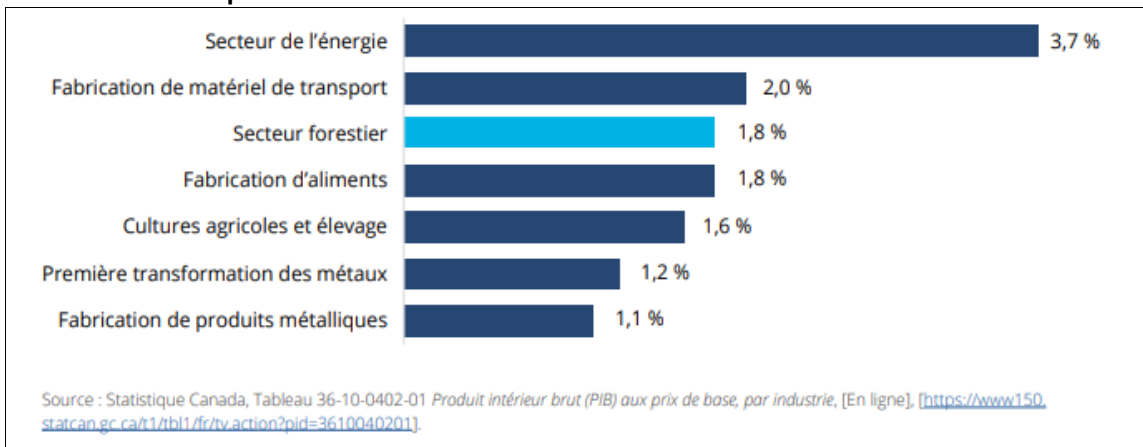
Le secteur forestier du Québec est un joueur majeur à l'échelle canadienne. Il représente 29 % du PIB lié au secteur forestier canadien et 0,33 % du PIB total canadien.

Figure 6- Secteur forestier- répartition du PIB au Canada par province, en 2018



L'importance de la production du secteur forestier se compare à celle des grandes industries de transformation que sont la fabrication de matériel de transport (2 % du PIB du Québec) et la fabrication d'aliments (1,8 % du PIB du Québec). Le secteur forestier peut compter sur sa diversification et sur la production de biens à valeur ajoutée pour engendrer des revenus supérieurs à ceux de la transformation des métaux et des produits métalliques. L'innovation est également un élément clé pour diversifier le secteur forestier, par le développement de nouveaux produits, procédés et technologies, dans le but d'améliorer sa position sur les marchés, d'assurer son avenir et de créer davantage de richesse au profit de la société québécoise.

Figure 7- Secteur forestier : importance économique à l'échelle du Québec par rapport à d'autres secteurs économiques en 2018



2.6 Balance commerciale

Avec une balance commerciale positive de 7,37 G\$ en 2019, le secteur forestier est définitivement exportateur et contribue à la création de richesse pour l'ensemble des Québécois. Année après année, le secteur contribue à réduire le déficit commercial du Québec.

Figure 8- Balance commerciale de l'industrie des produits forestiers

Balance commerciale québécoise ¹ 2018 dans l'industrie des produits forestiers et dans l'ensemble des industries ² (M\$)			
	Exportations	Importations	Balance commerciale
Foresterie et exploitation forestière (SCIAN 113)	19,7	301,9	(282,2)
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	3 522,3	543,0	2 979,3
Fabrication du papier (SCIAN 322)	6 924,8	1 246,0	5 678,8
Total des produits forestiers	10 466,8	2 090,9	8 375,9
Ensemble des industries	92 210,0	102 899,0	(10 689,0)
Produits forestiers/ensemble des produits	11,4 %	2,0 %	

Source : Institut de la statistique du Québec, selon la Classification type de biens

1. Solde des échanges commerciaux en provenance et à destination de l'extérieur du Canada

2. Appellations conformes au système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes et conformes au SCIAN

Balance commerciale québécoise¹ pour l'ensemble des industries (M\$)

Année	Ensemble des industries	Ensemble des industries, sans le secteur des produits forestiers
2009	(14 211,0)	(19 580,6)
2010	(18 185,0)	(23 641,9)
2011	(20 152,0)	(25 597,5)
2012	(20 394,0)	(25 585,5)
2013	(21 537,0)	(27 705,8)
2014	(12 705,0)	(19 593,4)
2015	(7 612,0)	(14 810,7)
2016	(5 402,0)	(12 947,2)
2017	(6 501,0)	(14 265,3)
2018	(10 689,0)	(19 064,9)

Source : Commerce international par produit du Québec et du Canada, Institut de la statistique du Québec

1. Solde des échanges commerciaux en provenance et à destination de l'extérieur du Canada

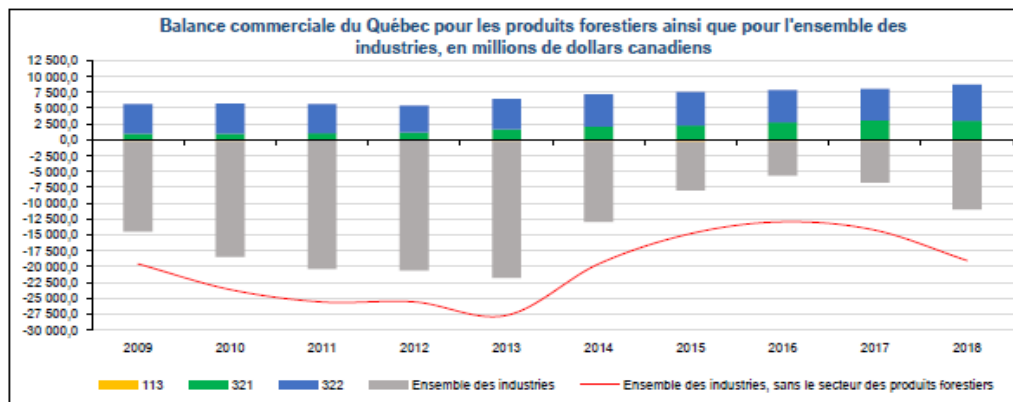
Balance commerciale québécoise¹ dans l'industrie des produits forestiers² (M\$)

Année	Exportations	Importations	Balance commerciale
2009	7 175,9	1 806,4	5 369,6
2010	7 290,6	1 833,7	5 456,9
2011	7 119,6	1 674,0	5 445,5
2012	6 896,7	1 705,2	5 191,5
2013	7 928,7	1 760,0	6 168,8
2014	8 801,1	1 912,7	6 888,4
2015	9 393,3	2 194,5	7 198,7
2016	9 604,2	2 059,0	7 545,2
2017	9 815,5	2 051,2	7 764,3
2018	10 466,8	2 090,9	8 375,9

Source : Institut de la statistique du Québec, selon la Classification type de biens (SCIAN 113, SCIAN 321, 322)

1. Solde des échanges commerciaux en provenance et à destination de l'extérieur du Canada

2. Appellations conformes au système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'Organisation mondiale des douanes

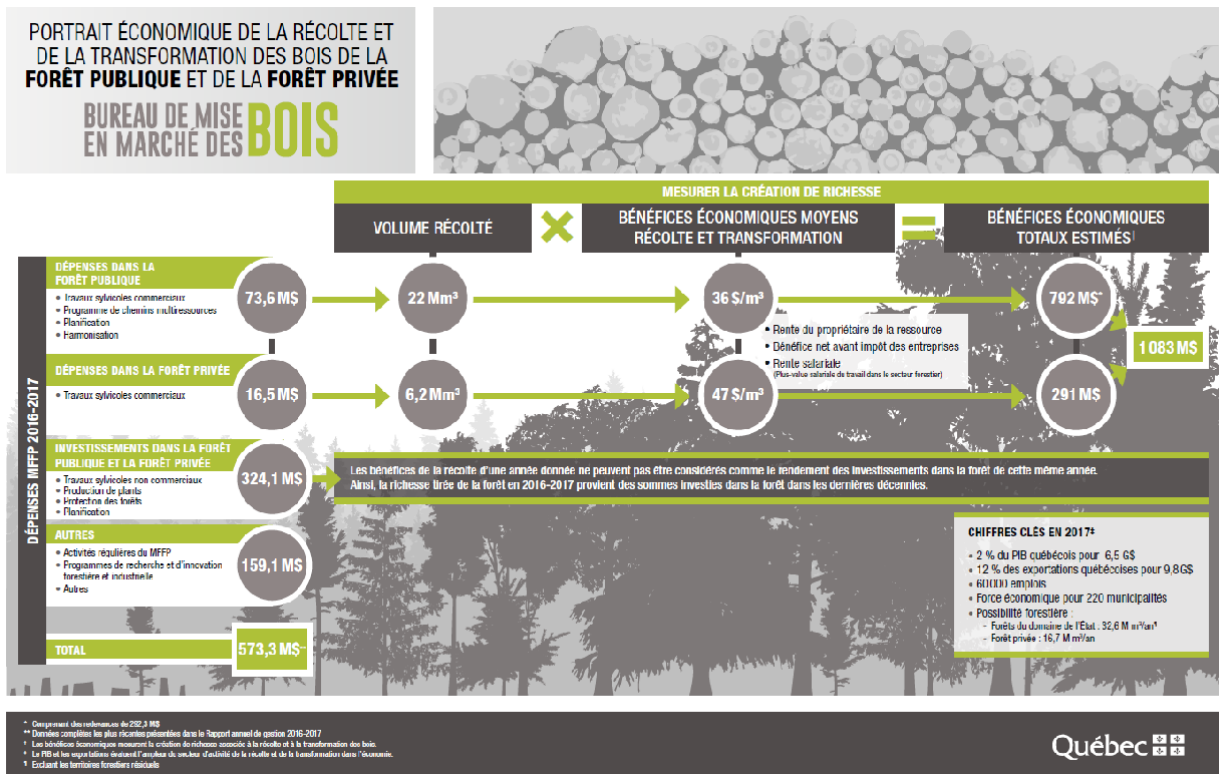


Source : Commerce international par produit du Québec et du Canada, Institut de la statistique du Québec

2.7 Retombées économiques

Les bénéfices économiques de la transformation des bois sont incontestables. En plus des redevances payées à l'État, l'activité économique génère plus de 2,5 \$G de revenus d'emplois pour les travailleurs qui paient ensuite taxes et impôts à l'État, tout comme les entreprises du secteur. Selon les calculs du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), chaque unité transformée génère 36 \$/m³ lorsque le bois provient du territoire public et 47 \$/m³ lorsque le bois provient du territoire privé. À cela s'ajoutent d'autres retombées indirectes et induites.

Figure 9- Impact économique du Bureau de mise en marché des bois



2.8 Interdépendance et intégration des acteurs du secteur forestier

L'industrie des produits forestiers est fortement intégrée et interdépendante. Pour que la chaîne de valorisation fonctionne pleinement, il faut que chaque maillon de la chaîne soit en mesure de jouer son rôle.

Le sciage

Les scieries se trouvent au cœur du système. Une industrie du sciage en santé est une condition nécessaire à la survie et au développement des autres filières du secteur. Chaque arbre transformé génère environ 50 % de bois d'œuvre contre 50 % de co-produits, principalement des copeaux. Sans débouché pour les co-produits, les activités de sciage sont compromises tout comme les opérations en forêt qui les approvisionnent.

Les pâtes, papiers et bioproduits

L'industrie papetière fait face à un double défi, soit gérer le déclin des marchés des papiers d'impression tout en se réinventant dans les nouveaux domaines de la chimie du bois, du bioraffinage, des biotechnologies, des biomatériaux et de la bioénergie. **Figure 7- Secteur forestier : importance économique à l'échelle du Québec par rapport à d'autres secteurs économiques en 2018**

Les panneaux

Le Québec possède les usines de panneaux les plus performantes en Amérique du Nord, l'un des fers de lance du développement de l'industrie des produits forestiers. Elles sont essentielles pour écouler certaines essences forestières et contribuent à l'écoulement des co-produits.

La construction en bois

Les récentes avancées technologiques permettent maintenant de construire des bâtiments en hauteur à partir du matériau bois. Combiné au marché croissant de la construction en hauteur découlant des impératifs de la densification urbaine, cela crée des occasions d'affaires importantes dont les producteurs québécois peuvent profiter.

La bioénergie

Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, la production d'énergie à partir d'une source renouvelable telle que la biomasse forestière revêt des avantages évidents. Le développement de cette filière créera en outre de nouveaux débouchés pour des bois, sous-produits du bois ou résidus forestiers qui trouvent difficilement preneurs.

Les figures 9, 10 et 11 illustrent cette interdépendance et le dynamisme de l'industrie forestière du Québec.

Figure 9- Approvisionnement de l'industrie québécoise de transformation primaire du bois

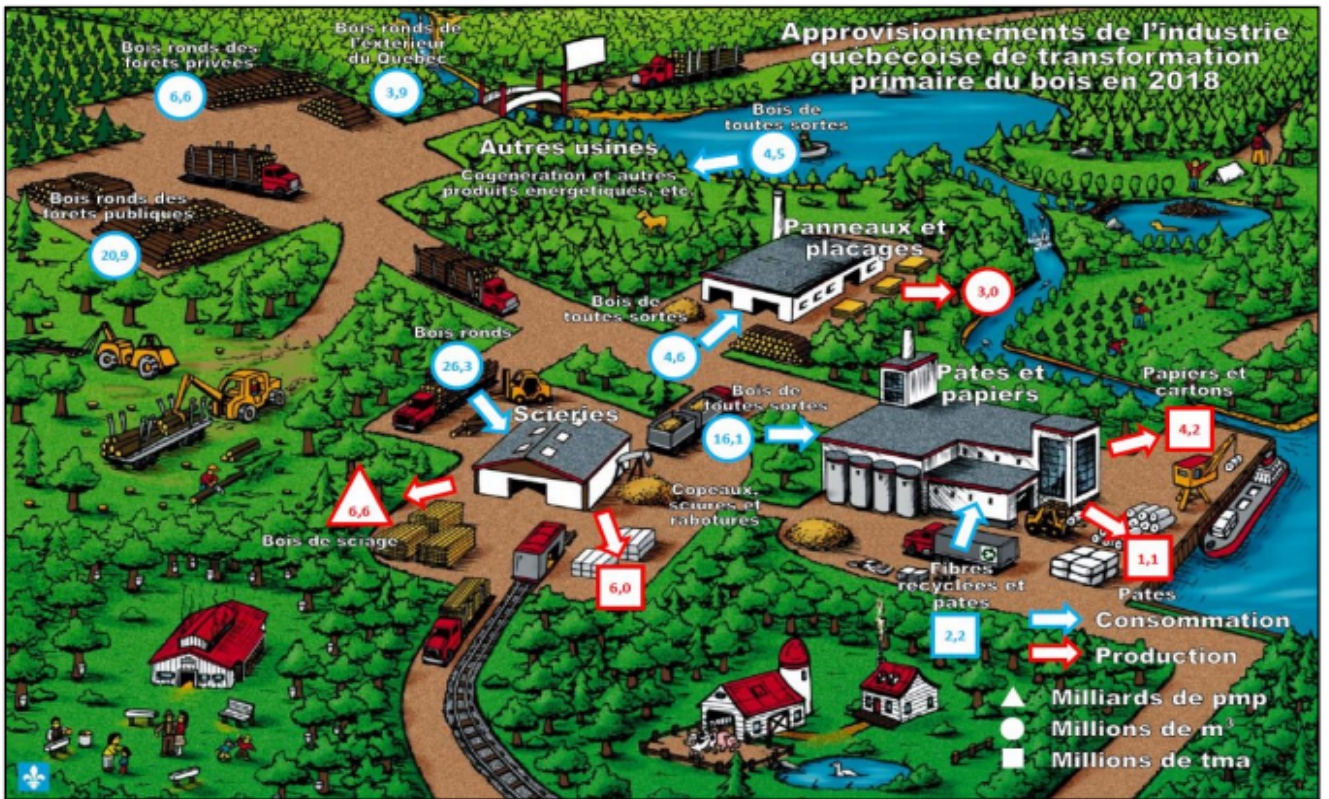
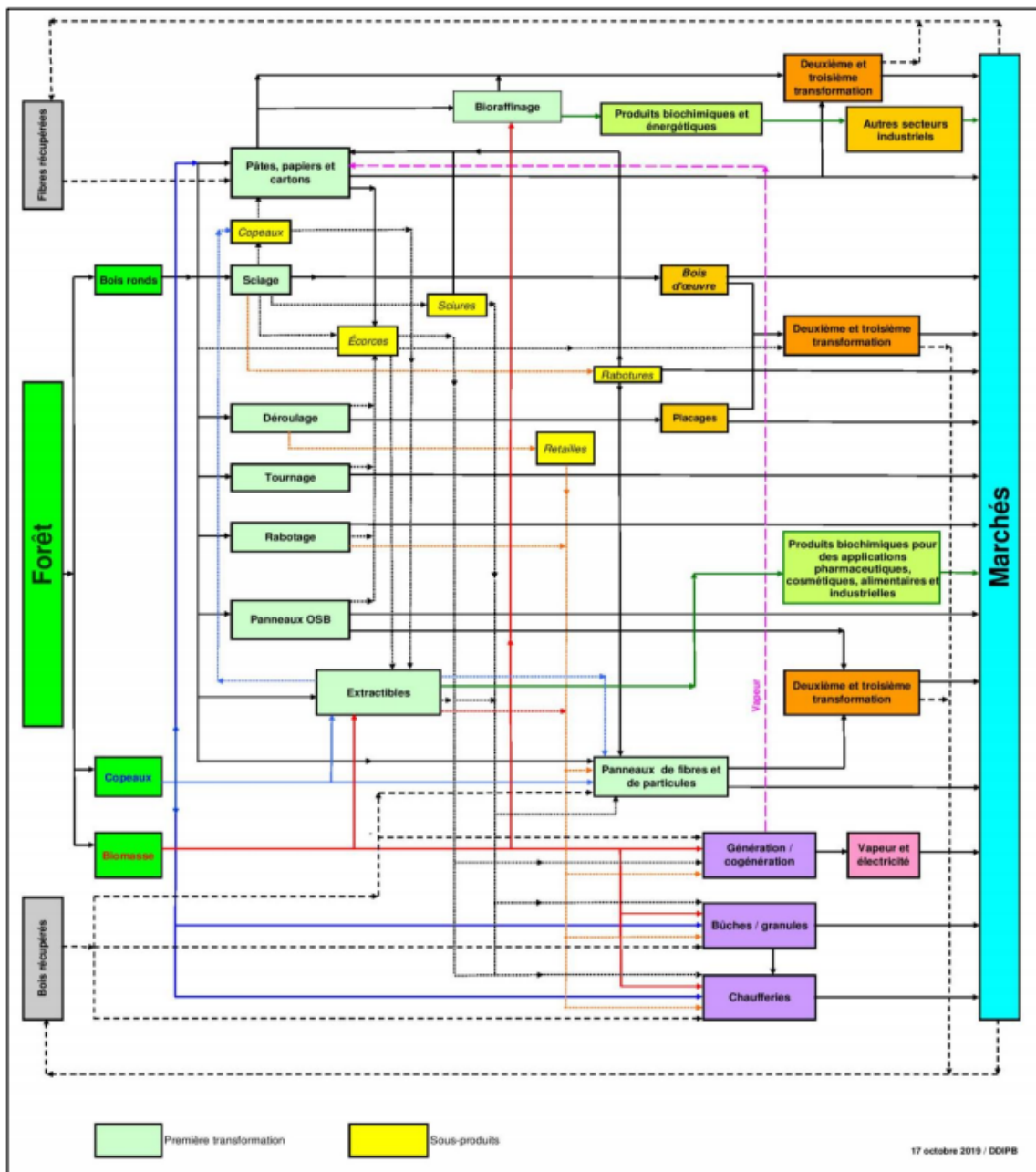
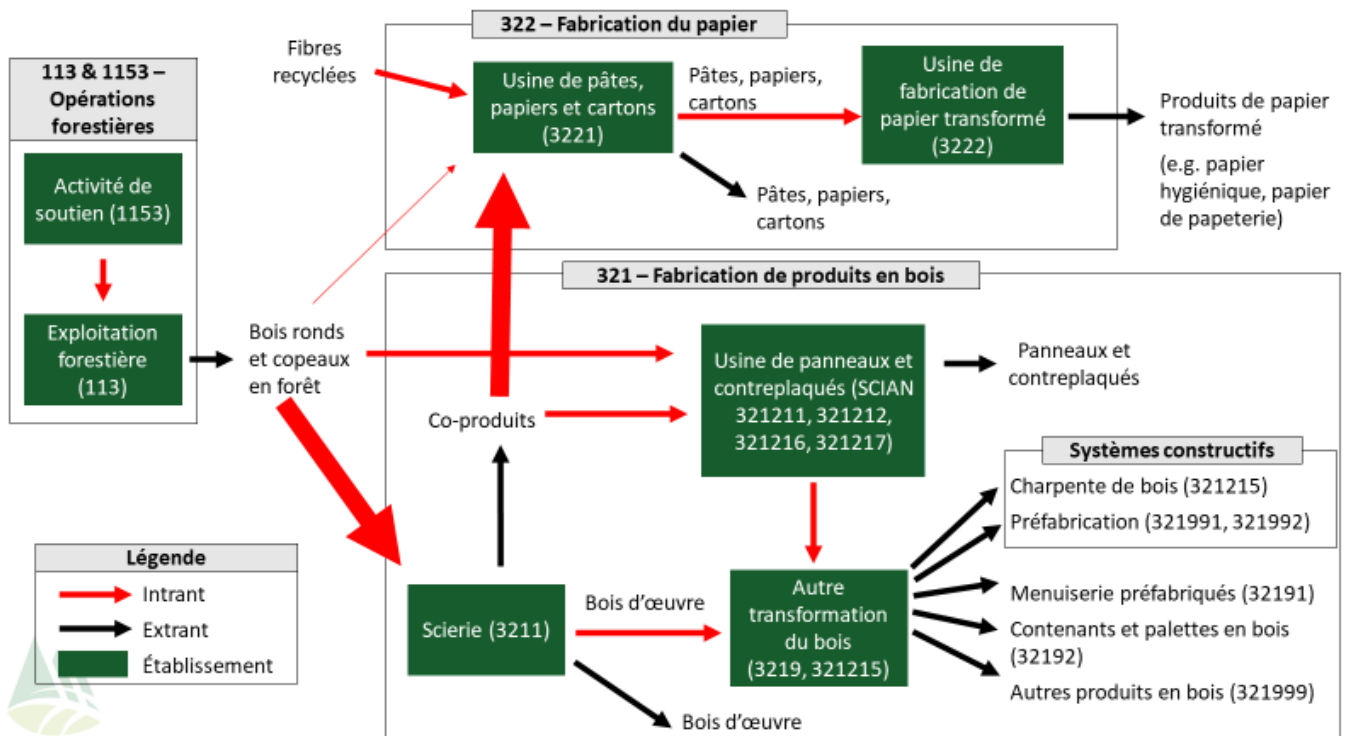


Figure 10- Intégration et interdépendance de l'industrie des produits forestiers



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de l'industrie des produits du bois

Figure 11- Codes SCIAN de la transformation des produits forestiers



3. L'INDUSTRIE PAPETIÈRE ET L'ÉNERGIE

L'énergie occupe une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière québécoise. À elles seules, les usines de pâtes et papiers consomment une part importante de l'énergie totale utilisée chaque année au Québec, soit près de 7%. La demande énergétique représente de 10 à 30 % des coûts de production de l'industrie des pâtes et papiers selon les procédés de fabrication.

3.1 Des sources d'énergie diversifiées

Les énergies renouvelables telles que l'électricité et les carburants renouvelables à base de déchets ligneux et de liqueur résiduaire ont été les principales sources d'énergie pour les secteurs des pâtes et papiers, avec des parts respectives de 38 % et 39 % de la consommation d'énergie annuelle moyenne.

Outre les grandes quantités d'énergie électrique qu'il lui faut pour faire fonctionner ses équipements, soit près de 12 TWh achetés à Hydro-Québec Distribution, l'industrie papetière a aussi des besoins énormes en énergie thermique tout au long du procédé de fabrication et, surtout, au séchage du papier sur les machines. Les usines de pâtes et papiers du Québec produisent la vapeur qui leur est nécessaire dans des chaudières industrielles de très grande capacité. Les trois principaux combustibles utilisés à cet effet sont le mazout, le gaz naturel et la biomasse.

Cette dernière source comprend principalement les liqueurs résiduares de cuisson des copeaux ainsi que les écorces et autres résidus ou sous-produits issus des procédés de transformation des usines papetières et des scieries. Une ressource de première importance pour les papetières qui les recyclent en vapeur - et en électricité dans le cas des centrales de cogénération - et sans lesquels la biomasse résiduelle des procédés de transformation serait vouée à l'enfouissement, un problème environnemental qu'il est évidemment préférable d'éviter.

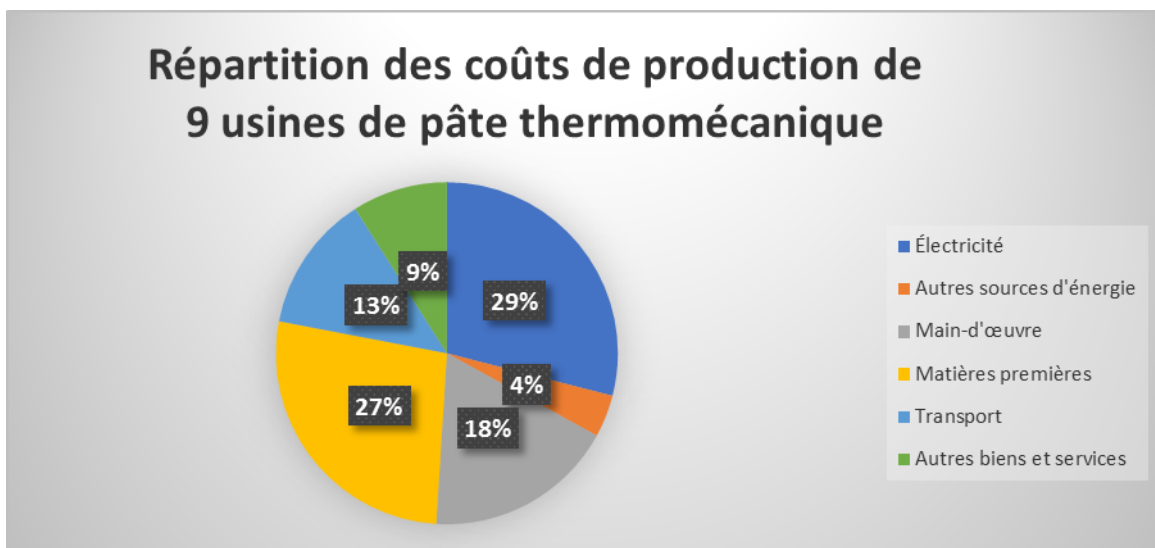
3.2 La consommation d'électricité dans le secteur papetier

L'électricité représente une part importante des coûts de production des usines papetières. Annuellement, ce sont plus de 600 M\$ qui sont versés à Hydro-Québec Distribution (HQD). Au cours des dernières années, l'industrie a réduit significativement sa consommation énergétique en raison principalement de la fermeture d'usines ou encore de machines à papier.

Près d'une quarantaine d'usines papetières d'importances sont toujours en opération. De ce groupe, une quinzaine consomme plus des deux tiers de l'électricité utilisée par le secteur des pâtes et papiers. Parmi les différents procédés de fabrication du papier et du carton, le procédé thermomécanique de mise en pâte est particulièrement énergivore en électricité: il nécessite généralement près de 3000 kWh par tonne de papier fabriquée. Ce type de procédé, que l'on retrouve notamment aux usines d'Alma et de Kénogami, est fortement utilisé au Québec pour la fabrication des papiers pour l'impression et l'écriture et le papier journal pour des raisons techniques et économiques. Dans un rapport préparé par KPMG à l'intention de la Régie de l'énergie lors de la préparation de son avis au gouvernement, l'importance des coûts de l'électricité dans la fabrication de pâte thermomécanique y est soulignée d'ailleurs comme un enjeu de compétitivité.

Il faut comprendre à quel point l'énergie et la fibre occupent une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière québécoise. Les résultats de l'étude de E&B Data, réalisée en 2014 mentionnée précédemment, concluaient que l'énergie et la fibre représentent plus de la moitié des coûts dans cette industrie tel que présenté au graphique ci-dessous.

Figure 12- Répartition des coûts de production



Nous pouvons ainsi mieux comprendre les enjeux de compétitivité de ces usines et les difficultés qu'elles rencontrent dans un marché en décroissance.

4. LA TRANSFORMATION DU SECTEUR PAPETIER ET LA COMPÉTITIVITÉ DES COÛTS D'ÉLECTRICITÉ

4.1 Face à des changements profonds

Face aux profonds bouleversements structurels dans certains produits, l'industrie est déterminée à relever le défi et elle est convaincue qu'avec le développement de nouveaux produits, son avenir est prometteur. Cette transformation ne pourra cependant se faire que graduellement. Elle doit reposer à la fois sur des produits novateurs offrant de meilleures marges, mais aussi sur une amélioration de sa compétitivité dans ses créneaux traditionnels. Or, pour ce faire, l'industrie des produits forestiers doit poursuivre sa consolidation afin d'être plus efficace et plus agile à s'adapter aux besoins des marchés. Il est essentiel qu'elle puisse améliorer sa compétitivité pour l'ensemble de ses produits alors que la compétition mondiale est très forte et que les usines québécoises font face à certains désavantages, dont la distance de ses marchés.

Pour leur part, les entreprises engagées dans la fabrication des papiers pour l'impression et l'écriture et le papier journal examinent constamment différentes options, dont la reconversion des usines existantes vers d'autres créneaux. Ces changements posent des défis technologiques et financiers de taille sans compter les risques de marché qui ajoutent encore à l'incertitude. Déjà, plusieurs investissements ont été annoncés et même réalisés en vue de repositionner et/ou d'accroître la rentabilité d'usines existantes. L'investissement de 38 M\$ dans le filament de cellulose à l'usine de Kénogami en est un bon exemple¹⁶.

Le gouvernement, pour sa part, se montre préoccupé par l'avenir de l'industrie, notamment en raison de la forte intégration du secteur forestier, les impacts de plusieurs fermetures pourraient être très lourds tant au chapitre des pertes d'emplois qu'à celui des pertes de revenus ou de la dévitalisation de nombreuses municipalités. Des mesures incitatives à l'investissement industriel notamment au moyen d'un crédit tarifaire d'électricité ont permis à l'industrie de concrétiser des investissements considérables. De plus, une série de mesures mise en place dans la foulée du *Forum Innovation Bois* montre l'engagement du gouvernement à appuyer le secteur forestier dans ses efforts de positionnement sur les marchés et d'amélioration de sa compétitivité. D'ailleurs, l'annonce récente de l'actualisation du Régime forestier, essentiel à ce dernier objectif, a été bien accueillie par toute l'industrie.

¹⁶ <https://informeaffaires.com/regional/foret/filaments-cellulosiques-pfr-investit-38-m-a-lusine-kenogami>

La transformation de l'industrie forestière et plus particulièrement celle du secteur papetier offre des perspectives enthousiasmantes. Néanmoins, leur concrétisation n'est toutefois pas acquise et ne pourra s'appliquer à toutes les usines. S'orienter vers la fabrication de bioproduits et de biocarburants nécessitera une transformation en profondeur, un changement du modèle d'affaires qui va bien au-delà d'une simple amélioration des processus de fabrication ou de la réduction de ses coûts, bien que cela demeure une nécessité à la survie des usines existantes.

4.2 Le prix de l'électricité : une préoccupation constante

La question des coûts d'électricité préoccupe grandement les fabricants de pâtes et papiers et particulièrement ceux qui utilisent des procédés de mise en pâte plus énergivores. Comme mentionné précédemment, le secteur papetier fait face à une transformation structurelle de ses marchés. L'amélioration de sa compétitivité est essentielle à la pérennité des usines et à leur repositionnement dans de nouveaux marchés, notamment par l'élargissement de leur gamme de produits. Toutefois, l'accroissement des coûts d'électricité des usines québécoises, alors que les usines américaines, voire même celles de l'Ontario, ont connu des baisses, est des plus inquiétant. Comme on le sait, la position concurrentielle des usines relève d'un ensemble de facteurs. Par leur capacité à adopter différentes mesures macroéconomiques structurantes, les États jouent souvent un rôle déterminant dans la localisation ou l'attraction d'investissements privés. Pour les entreprises intensives en électricité, la disponibilité d'électricité à des coûts compétitifs peut être un élément déterminant dans le maintien des opérations des usines existantes ou encore dans la réalisation de nouveaux investissements. Le secteur des pâtes et papiers n'est pas un cas unique, il en va de même du secteur de l'aluminium, des centres de données, de la fabrication de métaux et du secteur de la production chimique ou du naissant secteur de la production d'hydrogène vert.

Il y a quelques années, le CIFQ a réalisé un sondage auprès de ses membres qui ont des usines dans d'autres juridictions nord-américaines. Naturellement, le Manitoba et Terre-Neuve sont connus pour avoir une tarification concurrentielle à celle du Québec. L'Ontario n'est généralement pas reconnu pour cet avantage. C'est pourtant dans cette juridiction que des usines, dont celles du secteur des pâtes et papiers, connaissent les tarifs les plus bas. Selon l'utilisation de certains programmes, les usines ayant de la flexibilité et étant en mesure de réduire significativement leur pointe en moment opportun peuvent obtenir un coût moyen du kWh inférieur jusqu'à la moitié de celui du Québec qui est d'environ 4,8 ¢/kWh pour une usine papetière. Par ailleurs, le gouvernement ontarien a mis en place un programme de support à l'industrie. Ceci démontre justement l'importance des choix des états dans le maintien des opérations d'usines qui font face à des défis structurels de marché.

Quant au coût moyen d'électricité des usines américaines, parmi un groupe d'une dizaine d'usines papetières de différentes régions, cinq avaient des coûts moyens par MWh comparables ou inférieurs à ceux des usines québécoises (taux de change de 1,32) et quatre ont des coûts légèrement supérieurs allant de 50 à 69 \$/MWh. Les coûts moyens du gaz naturel y sont également nettement inférieurs à ceux du Québec, variant entre 2,60 et 5,0 \$/ GJ consommé à l'usine.

Ces quelques considérations rappellent que les tarifs d'électricité québécois, bien que compétitifs en Amérique du Nord, ne sont pas les seuls à présenter cet avantage majeur pour les usines avec des procédés de mise en pâte thermomécanique. Par ailleurs, le calcul des coûts d'électricité pour une usine prend en compte différents éléments dont notamment les programmes proposés par le distributeur d'électricité et/ou l'état.

5. LES DROITS HYDRAULIQUES DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW ET LES ENJEUX DU SECTEUR PAPETIER

5.1 La question en cause

En vertu de la *Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw : Projet de loi 50* à l'étude présentement, le gouvernement du Québec loue à la compagnie PF Resolu Canada inc., pour une durée de dix ans renouvelables, une partie des forces hydrauliques de cette rivière. L'entreprise y exploite des barrages qui fournissent de l'électricité à ses usines de Kénogami et d'Alma. En plus des redevances qui y sont prévues, l'entreprise doit, toujours selon la Loi, avoir réalisé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean des investissements manufacturiers structurants d'au moins 100 millions \$ à la fin du bail en 2031, à défaut de quoi, sont prévues des pénalités.

L'objectif du législateur est certainement de s'assurer que des investissements structurants sur 10 ans seraient faits dans la région. Une préoccupation justifiée, mais la location des droits hydrauliques en cause fait bien plus que cela. En effet, elle permet le maintien de la compétitivité d'usines, comme nous l'avons démontré précédemment, qui font face à des difficultés sans précédent et qui doivent maintenant se réinventer.

Dans ce contexte, **le CIFQ ne peut qu'appuyer l'adoption de ce projet de loi et de plus encourager le gouvernement à se préoccuper de la mise en place de conditions qui assureront la compétitivité des usines qui fabriquent des papiers pour l'impression et l'écriture et du papier journal et ainsi permettre leur transformation.**

CONCLUSION

Les avis sont partagés sur le rôle et l'ampleur que doivent jouer les gouvernements dans l'activité économique et sur le degré d'interventionnisme souhaité. Cependant, tous s'accordent à dire qu'il est du rôle de l'État de favoriser la mise en place d'un environnement propice aux entreprises et aux secteurs d'activité structurants ou à tout le moins, de s'assurer que les conditions facilitant le passage de périodes critiques soient en place.

Le CIFQ constate que le secteur des papiers pour l'impression et l'écriture et du papier journal vit une profonde transition. Jusqu'où ira la numérisation de l'économie nul ne peut encore le prédire avec précision cependant tous les observateurs peuvent constater la diminution mondiale des ventes. Afin de permettre une transition industrielle vers la production de nouveaux produits, le CIFQ est d'avis que le gouvernement du Québec serait avisé de regarder la situation dans sa globalité et travailler à supporter les usines dans leur repositionnement. Consentir des droits hydrauliques aux conditions prévues au projet de loi # 50 pour alimenter en électricité les usines d'Alma et de Kénogami est certes un bon choix économique pour la région. De plus, d'autres mesures pourraient être examinées pour toutes les usines du secteur qui choisiront de s'engager dans la production de nouveaux produits et d'ainsi maintenir la vitalité du secteur forestier québécois. Le gouvernement devrait également porter une attention spéciale au renouvellement des contrats de production d'électricité par cogénération qui représente également un avantage compétitif important pour certaines usines.